

(N° 59.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MAI 1880.

Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Ministère de l'Instruction publique des Crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1879, et un Crédit pécial de 40,000 francs.

*(Voir les Nos 56 et erratum et 119, session 1879-1880, de la Chambre des
Représentants, et 49 du Sénat.)*

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président, VERHEYDEN, le Comte D'URSEL et
PIGEOLET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet qui nous est soumis tend à allouer au Département de l'Instruction publique :

1° Des crédits supplémentaires s'élevant ensemble — d'après le texte du
Projet — à fr. 155,193-80, à rattacher au Budget de l'exercice 1879;

2° Un crédit spécial montant à 40,000 francs pour l'Administration centrale
pour l'enseignement supérieur.

Ces dépenses sont justifiées par les votes antérieurs des Chambres.

La somme de 40,000 francs est destinée au Département de l'Instruction
publique pour la création d'une bibliothèque.

Les conclusions du Rapport sont adoptées par quatre voix contre deux.

Le Président,

D'ANDRIMONT.

Le Rapporteur,

D PIGEOLET.